

Règlement de l'école de natation

1. En cas de perte ou de vol dans les vestiaires, l'école de natation décline toutes responsabilités. Nous conseillons aux enfants de mettre **toutes leur affaires dans leur sac et de ne laisser aucun objet de valeur au vestiaire.**
2. Accompagnez vos enfants jusqu'à la porte, car l'école de natation décline toutes responsabilités en cas de fermeture de la piscine pour des raisons techniques.
3. L'école de natation n'assure pas les nageurs contre les accidents .
4. L'école n'assure pas la surveillance des nageurs en dehors du bassin de natation.
5. Si votre enfant ne désire plus continuer la natation, faites le nous savoir par un message ou par téléphone.
6. **Déduction des leçons manquées** : A partir de la 3^{ème} absence consécutive, sur présentation d'un certificat médical, nous déduirons les leçons manquées sur le prochain abonnement.
7. **L'accès au bassin ainsi que dans les vestiaires est strictement interdit aux parents et au public , ceci afin d'assurer le bon déroulement des leçons.**
8. **Le bonnet de bain**
Palier A : La tête est nue. Les cheveux longs doivent être attachés.
Palier B C D et P : Le port du bonnet est obligatoire pour les cheveux longs.
9. Le port de shorts de bain n'est pas autorisé pendant les cours de natation.
10. Le nageur qui prendra la décision de quitter l'école de natation ne pourra pas réintégrer les cours sans repasser par la liste d'attente.
11. Tout comportement nuisant au bon déroulement des leçons dans l'eau ainsi que dans les vestiaires sera sanctionné par un renvoi immédiat de l'école de natation.
12. **En cas d'envoi de rappel , des frais seront facturés en plus du prix de l'abonnement.**